



L'ÉCHO DES LANCIERS

Bulletin d'Informations de la mairie de Franchesse

N°6

Décembre 2003

La Poste de Franchesse a 100 ans !



En 1903 ...

PRÉFECTURE
DE
L'ALLIER

1. Division
1. Bureau

Republique Française

Moulins le 9 février 1903

*Le Préfet de l'Allier
à Monsieur le Maire de Franchesse*

*J'ai l'honneur de vous faire
connaître que la date de l'inauguration
du bureau télégraphique de Franchesse
a été fixée au 10 Février 1903.*

*Le Préfet de l'Allier,
L. Lemaire*

En 2003 ...

Nom du receveur : M. Pascal GERBIER

Téléphone : 04 70 66 27 50

Ouverture du bureau :

du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 16 h
le samedi
de 9 h à 11 h 30

Départ du courrier

du lundi au vendredi à 15 h 15
le samedi à 12 h 15

Services offerts :

Prêts-à-poster et colis pour la France et
l'étranger, placements financiers...

Le mot du Maire

Voici notre nouveau bulletin d'informations qui met, cette fois ci, l'accent sur le service public de la Poste, service de proximité, indispensable s'il en est dans une commune comme la nôtre, et qui pourrait bientôt connaître de profondes mutations, faute de rentabilité. Mme Nicole FONTAINE, ministre déléguée à l'Industrie, a annoncé qu'il n'était pas question de fermer quelque 900 bureaux comme le laissaient entendre certains bruits. Espérons que ces bruits ne seront que des rumeurs sans suite car on pourrait craindre alors que les 10 000 guichets situés dans les communes de moins de 2 000 habitants (sur 17 000 que compte la Poste) soient les plus exposés. Jusqu'à ce jour, notre bureau se classe tout à fait honorablement mais nous devons rester vigilants et continuer à le faire vivre et le défendre.

Je profite enfin de cet espace pour souhaiter la bienvenue au nouveau receveur, M. GERBIER, j'invite les Franchessois à lui réserver le meilleur accueil et à reporter sur lui toute la confiance qu'ils ont su témoigner à ses prédécesseurs, Mme GUILLET, M. RANDOIN et Mme LESBRE.

G. VERNIS

Service militaire

La loi Freycinet du 17 juillet 1889 avait ramené le service actif obligatoire à 3 ans mais des dispenses de 2 ans pouvaient être accordées dans certaines situations. Le 15 février 1903, le conseil donne un avis très favorable à ce qu'une dispense soit accordée au jeune Page Jean comme soutien de famille. En effet, le père, cultivateur à la Côte Rouge, ne peut se livrer à aucun travail pénible suite à une fracture de la jambe et en outre, il est veuf avec trois enfants en bas âge.

Les chemins

-Le 31 mai, on étudie une circulaire du Préfet sur la création de nouveaux chemins vicinaux. Le conseil veut d'abord améliorer ceux qui existent et souhaite que soit classé dans le réseau d'Intérêt commun le chemin de Franchesse à Couleuvre (dont une partie est en lacune sur St-Plaisir et pour laquelle il demande l'achèvement), ou le chemin N°2 de Franchesse à Augy et Couzon qui est en état de viabilité. (1)

-Le maire, M. Roquet reçoit tous les pouvoirs pour que la place du Pontet soit délimitée à l'amiable entre la commune et les propriétaires riverains, MM. Guillereau et Berthelet.

-Le 22 novembre, plusieurs conseillers se plaignent que des anticipations ont été faites sur les chemins communaux et sur les chemins ruraux. Une commission formée de MM. Soleil, Gillardin et Giraud Pierre est chargée de rechercher les anticipations commises. (2)

Elections

M. Giraud Jean, adjoint, étant décédé, il y a eu élection partielle le 17 mai. Le 31 mai, M. Roquet, maire, installe M. Sanvoisin Hippolyte dans ses fonctions au conseil municipal. Puis, M. Méténier Gilbert est élu adjoint par 7 voix contre 4 à M. Sanvoisin et 1 à M. Giraud Pierre. (3)

La Poste

Le 10 février, la Poste est inaugurée comme en témoigne la lettre reproduite page 1. (4)

Budget

Le 7 juin, le conseil approuve le compte administratif de 1902 qui se solde par un excédent de dépenses de 160,82 F. Le budget additionnel de 1903 est établi comme suit : recettes = 3 967,80 F ; dépenses = 2 095,43 F. Quand au budget primitif de 1904, il s'équilibre à la somme de 10 294 F tant en recettes qu'en dépenses. Diverses impositions extraordinaires se montant à environ 9 000 F sont votées pour assurer l'entretien des chemins, le salaire

des gardes-champêtres, l'entretien, le chauffage et l'éclairage des maisons d'école... Parmi ces impositions, il faut remarquer l'une d'elles de 500 F soit 6,2 centimes additionnels qui sera destinée à l'entretien des chemins ruraux non-classés l'hiver "de façon à pouvoir procurer du travail aux ouvriers nécessaires pendant la mauvaise saison." (5)

Eglise

Sans doute, la foudre était-elle tombée sur le clocher puisqu'à cette même séance, la maire présente un devis transmis par la Direction des Beaux-Arts concernant des réparations à faire sur la flèche de l'église et l'établissement d'un paratonnerre pour un montant de 1 471,39F. Sur ce devis, l'assurance rembourse la somme de 326,39 F (réparations au clocher), le Préfet promet une somme de 592,21 F qu'il a fait inscrire au budget des Beaux-Arts et le Conseil de Fabrique s'engage à fournir 200F. Il reste donc 372,22 F à la charge de la commune. Par 6 voix contre 5, le conseil est d'avis de laisser établir un paratonnerre si les Beaux-Arts et le Conseil de Fabrique en supportent tous les frais mais s'oppose à faire participer la commune dans cette dépense.

Ecoles

On dresse la liste de 15 garçons qui recevront les fournitures scolaires gratuitement (les autres devront les payer) mais cette année, toutes les filles inscrites à l'école communale les recevront aussi gratuitement (6 F par élève). (6)

Notes explicatives

1) Les chemins vicinaux qui les relient entr'elles sont à la charge des communes (création, entretien). Le 28 août 1861, le Préfet, avec l'accord du Conseil Général décide d'en classer certains dans la catégorie " d' Intérêt commun" ce qui donne la possibilité d'obtenir des subventions et des emprunts avantageux pour ces chemins. Plusieurs tranches de classement ont eu lieu et la loi du 31 mars 1903 permet d'en classer de nouveaux, d'où la demande du Préfet. Les chemins classés deviendront bien plus tard des routes départementales. Le chemin de Augy et Couzon est la voie communale qui passe par les Drugnauds, les Passets... Il ne sera jamais classé.

2) Les anticipations sont le fait de propriétaires qui enclosent des excédents de chemins sans qu'une vente soit effectuée.

3) Le conseil municipal a été élu les 6 et 13 mai 1900.

4) La Poste se trouvait 5, faubourg de la Madeleine.

5) Pour avoir l'équivalence en euros, multiplier par 3,20 ou 3,21.

6) Y a-t-il un rapport avec la réouverture de l'école libre de filles ? (voir "Echo des Lanciers", décembre 2002)

André DESPRET

Atelier musical adultes



Cet atelier, mis en place par le Centre Social Rural de Lurcy-Lévis, fonctionne depuis le mois d'octobre avec 6 adultes, tous les mardis de 18h à 20h, dans la salle du presbytère.

Chaque participant peut pratiquer son instrument tout en profitant de la dynamique du groupe ; connaître le solfège n'est pas indispensable.

Cet atelier va exister jusqu' en juin 2004, **il n'est donc pas trop tard pour vous inscrire.** Un percussionniste pour jouer de la batterie serait le bienvenu.

Il vous en coûtera **6 euros d'adhésion** au centre social (tarif pour l'année 2003) + **8 euros pour deux heures de cours** (à régler mensuellement) mais la **première séance découverte est gratuite.**

Atelier musical adolescents

Il ne **manque** que **3 jeunes** pour démarrer la même activité. Les conditions financières sont identiques à celles des adultes.

Pour tout renseignement, contactez **Eric CORMAN** au **04 70 66 33 80** ou rendez vous directement à la salle du presbytère le mardi à 18h.

Bibliothèque

Le local de la bibliothèque, situé Faubourg de la Madeleine, est désormais appelé :

Relais-Bibliothèque, Médiathèque Départementale .
Il est ouvert à tous gratuitement. Vous pouvez vous y rendre un mercredi sur deux, de 15h à 17h.

Voici **les dates** d'ouverture du **1^{er} semestre 2004** :

7 et 21 janvier - 4 et 18 février - 3, 17 et 31 mars

14 et 28 avril - 12 et 26 mai - 9 et 23 juin

7 et 21 juillet

Les élections en 2004

les **21 et 28 mars** : élections **régionales** et **cantonales**
le **13 juin** : élections **européennes**

Listes électorales

Les demandes d'**inscription** sur les listes électorales de la commune seront reçues jusqu'au **31 décembre 2003**.

Le Centre Départemental d'Accès au Droit (C.D.A.D.)

Palais de Justice - BP 1627 -

03016 MOULINS Cédex

Tél : 04.70.35.14.55

Fax : 04.70.35.17.52

Le C.D.A.D. a pour objet de **favoriser l'accès au droit des plus démunis**. Pour mener à bien cette mission, le groupement a mis à disposition **plusieurs moyens d'information** :

1. Les Avocats du département de l'Allier ont accepté de conseiller et d'aider ceux qui ne pouvaient financièrement avoir recours à leur service, et de ne recevoir en contre-partie qu'une rémunération forfaitaire minorée du C.D.A.D.

Des bons de consultations gratuites sont ainsi disponibles au secrétariat de l'Ordre des Avocats de chaque barreau.

2. Un **site Internet** est également mis à la disposition de tous les justiciables qui désirent être orientés vers une association du département

(www.cdaj-allier.org)

3. Des **guides d'accès au droit** ont été publiés. Ils recensent toutes les adresses importantes (tribunaux, sous-préfecture, associations du département...) et renseignent les justiciables qui souhaitent obtenir l'aide juridictionnelle. Ces guides sont aujourd'hui **disponibles dans toutes les mairies**.

Recensement National

Tous les jeunes de nationalité française, filles et garçons, **âgés de 16 ans doivent se faire recenser** à la mairie.

Guide jeunes

Parce qu'il est très important de nos jours de pouvoir recueillir des informations rapidement mais qu'il n'est pas toujours facile de trouver les bonnes adresses, le Conseil Général a édité un " guide jeunes".

Il regorge de renseignements, d'explications, d'adresses postales et Internet, de numéros de téléphone... dans des domaines aussi variés que la formation, le logement, l'emploi, les loisirs, les sports, la santé...

Ce **guide** s'adresse aux **jeunes à partir du collège**, il est **gratuit** et **disponible en mairie** .

Transports scolaires

Depuis janvier 2001, le syndicat intercommunal d'équipement du C.E.G, organisateur de second rang, emploie une accompagnatrice sur le circuit de St-Hilaire, St-Aubin, Gipy, Meillers pour l'école de St-Hilaire et une autre sur le circuit de Bourbon, Franchesse pour les écoles maternelle et primaire de Bourbon.

Les frais sont pris en charge par les communes concernées.

En cas de problème, comme ce fut le cas en ce début d'année scolaire, vous devez donc vous adresser non pas à la mairie mais :

au **Syndicat du C.E.G**, Place de l'église
à Bourbon l'Archambault

Tél : 04 70 67 04 93 ou

au **Conseil Général**, 1, Avenue Victor Hugo
à Moulins (M. Karinthi et/ou Mme Petit)

Tél : 04 70 34 14 00

" Au pays des Lanciers "

Le livre "Au pays des Lanciers" ne pourra pas être édité comme prévu pour les fêtes de fin d'année. En effet, le nombre de souscripteurs n'est pas assez important à ce jour. Veuillez nous en excuser.

Embellissement du bourg

Une nouvelle guirlande lumineuse va être accrochée aux façades de MM. Berthier et Larouble. Pour éviter qu'elle soit régulièrement arrachée par des véhicules, des travaux pour la fixer à une hauteur suffisante seront préalablement réalisés.

Plantations

- De nouvelles plantations d'arbustes vont avoir lieu à l'entrée du bourg, de chaque côté de la route de Bourbon.

- A l'arrière du presbytère, le talus va être agrémenté d'arbustes, de plantes rampantes et d'un escalier.

- Le monument aux morts du cimetière sera entouré d'une haie d'érables, de charmes, de noisetiers...

- Deux emplacements sont à l'étude pour installer de nouveaux parterres et ainsi embellir la traversée du bourg.

- Les parterres existants vont progressivement être composés essentiellement de plantes vivaces pour faciliter l'entretien et diminuer le coût.

Un nouveau projet regroupant tous ces aménagements sera déposé au Conseil Général en janvier 2004, pour obtenir une subvention de 25 %.

Travaux

Réfection de la cage d'escalier et de l'entrée des logements communaux situés Faubourg de la Madeleine. Les travaux de peinture et revêtements muraux sont confiés à M. Desternes Alain de Souvigny pour une somme de **4 478,56 euros**.

Repas du C.C.A.S.

Le 19 octobre 2003, **60 convives** dont 7 nouveaux, étaient réunis à la salle polyvalente. Le repas, préparé par Eric Bouchon, fut très apprécié : félicitations au cuisinier qui devait assurer deux repas ce week-end là (à Saint Hilaire et à Franchesse).

Centre Social de Bourbon l'Archambault

Si vous avez besoin des conseils d'une **assistante sociale**, adressez-vous au Centre Social de Bourbon l'Archambault - 14, Rue de la République

Tél : 04.70.67.03.04

Mme Lathuilière y tient une permanence les 1^{ers} et 3^{èmes} jeudis de chaque mois, de 10h00 à 12h00.

Ecole communale

Une entrevue a été organisée entre des représentants des communes de Franchesse et Saint-Plaisir et M. l'Inspecteur Départemental accompagné d'un conseiller pédagogique. Elle a permis de faire le point sur les effectifs des deux communes (pour la rentrée 2004, il y aurait 26 enfants à Saint-Plaisir, du CP au CM2, et 25 enfants à Franchesse, de la petite à la grande section de maternelle, un total donc de **51 enfants pour les 2 communes**) et de les communiquer aux représentants de l'Inspection. Nous attendons une réponse de leur part sur la possibilité de créer un regroupement pédagogique et la mise à disposition d'un poste d'enseignant à Franchesse.

Exposition d'art & artisanat d'art

Suite au succès de l'exposition d'été au presbytère (jusqu'à 42 personnes un dimanche de juillet et 40 personnes le 15 Août), les artistes locaux ont souhaité **reconduire cette animation**

(lire " les manifestations dans la commune " p 5).

L'exposition à la salle polyvalente est également maintenue le week-end des **1^{er} et 2 Mai**.

Si vous souhaitez vous joindre au groupe des exposants de Franchesse renseignez-vous auprès de la mairie, tél. : 04.70.66.26.26

ETAT CIVIL



Naissances

Lorenzo BOUTET, né le 29 juillet 2003,
fils de Sandra CASSIER et Nicolas BOUTET,
domiciliés "9B, route de Limoise"

Mahau LAFLEURIEL, né le 19 septembre 2003,
fils d'Isabelle DESURIER et Guillaume
LAFLEURIEL, domiciliés à "Rouère"

Mariages



Christelle JAFFRELO et **Laurent HIRIGOYEN**,
domiciliés "La Petite Prole",
mariage célébré le 9 août 2003

Michelle DUBREUIL et **Andréa DESOLE**,
résidant à Franchesse et domiciliés à Domérat,
mariage célébré le 25 octobre 2003

Décès

Irma VAN DEN ABEELE née BERVOET,
domiciliée "Lavaud Rouge", décédée le 24 juillet 2003

René DORLENCOURT, domicilié "Les Places",
décédé le 29 juillet 2003

Andrée GANDON née BOULAY, domiciliée
"Le Lieu Belin", décédée le 19 août 2003

Léa ARCHAMBAULT née LIGER, anciennement
domiciliée "Le Bourg", décédée le 16 septembre 2003

Maurice GEBENHOLTZ, domicilié "Les Ouches",
décédé le 2 novembre 2003

Les manifestations dans la commune

Spectacle et galette des rois : 10 janvier 2004
Comité des Fêtes

Vœux du Maire : 11 janvier 2004
Municipalité

Rifles : 25 avril 2004
Club des retraités

Exposition des artistes locaux
1^{er} et 2 mai 2004
Comité des Fêtes et Municipalité

Commémoration de l'armistice du 8 mai
Municipalité

Concours de pétanque : 14 juillet 2004
A.S.F

Fête patronale : 31 juillet, 1^{er} et 2 août 2004
Comité des Fêtes

Concours de pétanque : 31 juillet 2004
A.S.F

Et en plus ...

Exposition permanente des artistes locaux :
juillet et août
samedi et dimanche
salle du presbytère

Gymnastique : tous les jeudis, de 19 h à 20 h
Amicale Laïque

A VOTRE AVIS ...

Voici le 6^{ème} " Echo des Lanciers " et nous souhaiterions faire un bilan. Notre bulletin n'est pas devenu, comme énoncé dans le 1^{er} numéro, un espace de dialogue. Quatre familles seulement ont utilisé la "Tribune libre" depuis juillet 2001. Devant si peu de réactions, nous nous posons la question de l'utilité de ce bulletin.

Correspond-il vraiment à des attentes? Faut-il continuer à le publier?

Vous voudrez bien nous répondre en utilisant le coupon ci-dessous. Merci

Mon avis sur le bulletin municipal:

.....

Ce qu'il faudrait modifier, enlever, ajouter :

.....

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Comme son nom l'indique, le C.C.A.S. est une structure à caractère social et son budget est exclusivement consacré à des actions d'aide et de solidarité.

La priorité est toutefois largement donnée aux personnes âgées ou handicapées afin de les aider à mieux vivre tout en restant à leur domicile. Parmi les actions menées par le C.C.A.S. à destination de ces personnes, citons le repas annuel, les colis de Noël, et surtout l'aide à domicile (1 188 heures effectuées en 2002).

En matière d'aide à domicile, le C.C.A.S. intervient sous diverses formes :

- dans le cadre de l'A.D.P.A. : mise à disposition de personnel auprès des personnes bénéficiaires de l'Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie;
- dans le cadre de l'aide ménagère classique : mise à disposition de personnel pour l'aide aux courses, la préparation des repas, le ménage...
- en qualité d'association mandataire : aide au recrutement de personnel, à la rédaction d'un contrat de travail, des bulletins de salaire, des déclarations sociales,...

Qui peut bénéficier de l'aide à domicile?

A.D.P.A. : Toute personne âgée de plus de 60 ans, rencontrant des difficultés pour se lever, se déplacer, s'habiller, faire sa toilette ou ses besoins naturels, manger, boire, etc...

Aide ménagère(*) : Toute personne âgée de 65 ans (ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail) et encore relativement autonome.

Association mandataire(*) : les ressortissants M.S.A., âgés de plus de 70 ans, exclusivement.

(*) Les frais correspondants à ces deux formes d'intervention sont largement financés par la caisse de Retraite principale des bénéficiaires. Cette caisse n'est pas forcément celle qui verse la plus forte pension, mais celle qui a validé le plus grand nombre de trimestres cotisés.

Quelle est la marche à suivre ?

Les aides sont attribuées en tenant compte des ressources et du degré de handicap. Le C.C.A.S. se tient donc à disposition des personnes intéressées pour leur dresser une étude personnalisée et constituer, avec elles, un dossier qui sera transmis, selon le cas, à leur Caisse de Retraite ou au Conseil Général. L'instruction de ces dossiers étant quelquefois un peu longue (notamment pour l' A.D.P.A.) mieux vaut ne pas attendre le dernier moment pour solliciter une aide.

Passions Mobiles

" Passions Mobiles " est une initiative de la section animation " Adéquat ". Cette association intervient dans les écoles, les comités des fêtes, les associations, les institutions, les clubs du 3^{ème} âge... Son but est le développement des activités culturelles et sportives en milieu rural pour permettre ainsi à chacun, quel que soit son lieu d'habitation, de pratiquer une activité de son choix.

La démarche est simple, il suffit de renvoyer un bulletin d'inscription ou de la contacter par téléphone :

*Association Adéquat, César,
03160 Bourbon l'Archambault
Tel : 04 70 67 12 63 ou 06 07 06 11 84*

Dès que 6 personnes sont intéressées par le même atelier sur la même zone géographique, l'association met en relation le public demandeur et l'animateur compétent.

L'association est aussi Relais-Jeunes par convention signée avec le Conseil Général de l' Allier. Elle permet aux jeunes du secteur de trouver un appui moral et technique auprès de l'association Adéquat, s'ils souhaitent monter un projet (associatif, sportif, professionnel...)

Vous pouvez retrouver également l'association à 11 h, tous les 1^{ers} mercredis du mois, sur les ondes de RQQG (101 FM). Une chronique " Passions Mobiles " vous informera sur la mise en place des ateliers (jour, heure, lieu, nombre d'inscrits...)

Assainissement individuel

Une demande d'autorisation doit être déposée en **mairie** avant tous travaux de mise en place d'un système d'assainissement individuel, que ce soit à l'occasion d'un projet de construction ou de simple rénovation d'un logement. Le dossier est transmis, sous couvert du Maire, au Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau (B.D.Q.E)

Les communes ont l'obligation de mettre en place un service chargé d'assurer le **contrôle des installations** d'assainissement non collectif. Notre commune a confié cette mission au **SIVOM Nord-Allier** à Saint Menoux, lequel sera donc amené à réaliser un diagnostic de votre installation et à vérifier périodiquement son état et son bon entretien.

Communauté de Communes

En application de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, il est créé une Communauté de Communes entre les communes de :

Agonges, Autry Issards, Bourbon l'Archambault, Buxières les Mines, Franchesse, Louroux Bourbonnais, Saint Aubin le Monial, Saint Menoux, Saint Plaisir, Vieure et Ygrande.

Elle prend la dénomination de : **Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais.**

Son siège est fixé à la Maison de Pays, 1, Place de l'hôtel de ville à Bourbon l'Archambault.

Elle a pour **objet** de mettre en place une intercommunalité proposant une dynamique nouvelle avec un projet de territoire permettant de **développer ses atouts économiques, touristiques et culturels, son identité et une solidarité renforcée.**

Ses **compétences** :

1) **Compétences obligatoires :**

- **Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté**
- **Aménagement de l'espace**

2) **Compétences optionnelles :**

- **Politique du logement et du cadre de vie**
- **Protection et mise en valeur de l'environnement**

Le régime fiscal retenu est celui de la **taxe additionnelle.**

Ses **ressources** sont constituées par :

- le produit de la fiscalité propre : la taxe additionnelle
- la dotation globale de fonctionnement
- la dotation globale d'équipement
- la dotation de développement rural
- le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée

Elle est formée pour une durée illimitée.

Les Ch'tites Canailles

Vous avez besoin de vous libérer pour faire quelques courses ou pour un rendez-vous chez le médecin...

Vous désirez que votre enfant découvre de nouvelles activités, connaisse la vie en collectivité, partage ses jeux avec d'autres camarades, prépare son entrée à l'école maternelle...

Valérie, Sabine et Claudine vous accueillent au sein de la **halte-garderie itinérante-ludothèque-Relais Assistantes Maternelles "Les Ch'tites Canailles"**.

La halte-garderie concerne les **enfants de 3 mois à 6 ans** et elle s'installe un mardi sur deux à la salle polyvalente.

Diverses **activités d'éveil** sont proposées : **pâte à sel, pâte à modeler, coloriage, découpage, peinture, activités motrices, musique...** Temps de repos, d'échanges, de lecture, de goûter sont également au programme. Les **découvertes du multimédia** et des **langues étrangères** font partie des objectifs développés.

Tarif : adhésion annuelle (année scolaire) : 5 euros

+ un tarif horaire par enfant calculé en fonction des revenus et suivant un barème CAF.

Pour les enfants de plus de 4 ans, le tarif est de 1 euro de l'heure.

La **ludothèque** possède une soixantaine de **jeux de construction, de mémorisation, de cartes, des lotos et mémos** qui peuvent être prêtés. Pour en bénéficier, il faut être adhérent à l'association et s'acquitter d'une cotisation annuelle à ce service de 6 euros.

Pour toute inscription, se munir du carnet de santé de l'enfant, du numéro allocataire CAF ou MSA, d'une photocopie du dernier avis d'imposition et du livret de famille. N'hésitez pas à aller rencontrer l'équipe éducative ou à la contacter au **06 64 15 03 16.**

Prochains passages dans la commune :

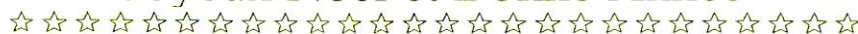
16 décembre (9 h à 12 h) - 30 décembre (14 h à 18h30)

13 janvier (9 h à 12 h) - 27 janvier (14 h à 18 h 30)

10 février (9 h à 12 h) - 24 février (14 h à 18 h 30)



Joyeux Noël et Bonne Année



Un peu plus qu'en bref... Un peu plus qu'en bref...

Centre Social Rural du secteur de Lurcy-Lévis

La commune de Franchesse fait partie des 13 communes adhérentes à ce centre social de sorte que vous pouvez bénéficier de tous les services et activités qu'il propose.

Pour les enfants et adolescents de 4 à 17 ans :

Centre de Loisirs fonctionnant pendant les petites vacances (sauf Noël) et l'été.

Mercredis multi activités: activités 2 fois par mois dont une sortie piscine.

Atelier de couture (à partir de 7 ans) : le lundi pendant les petites vacances.

Contactez Mme Venant au 04 70 67 88 19 ou Mme Rimbault au 04 70 66 21 56

Atelier de jeux éducatifs (enfants de 5 à 14 ans) : le mardi pendant les petites vacances.

Contactez Mme Boutry au 04 70 67 84 04

Pour les adolescents de 11 à 17 ans :

Atelier musical : à partir de 11 ans (lire article p 3)

Projet adolescents (à partir de 12 ans) : les participants organisent eux-mêmes leurs vacances d'été 2004 avec l'aide d'un animateur.

Pour les adultes :

Soins à domicile : contactez Mme Annie Orphelin au 04 70 67 91 35

Portage de repas à domicile

Mandataire simple ou conventionné M.S.A. : le centre effectuera à votre place les démarches administratives pour l'emploi d'une assistante de vie.

Atelier musical: lire article page 3

Photocopie, Fax, lessive

Prêt de matériel de puériculture : location mensuelle, à un prix intéressant, d'une cinquantaine d'articles.

Permanence C.C.A.A (Centre de Cure Ambulatoire en Alcoologie) : Mme Manse à Lurcy-Lévis, le 1^{er} lundi de chaque mois, de 13h30 à 16h30, tél : 04.70.44.91.20

Permanence M.S.A. : Mme Aupetit à Lurcy-Lévis, le 4^{ème} lundi du mois, tel : 04 70 35 36 37

Pour tous :

Vestiaire : vente de vêtements d'occasion et de jouets à Noël.

Faisons le bon geste pour préserver notre environnement Le tri, un geste déterminant

Le tri ? Pas si jeune que ça !

Déjà en 1883, le Préfet Emile Poubelle demandait aux habitants de Paris de trier dans trois boîtes différentes : une pour les matières putrescibles, une pour les chiffons, une pour le verre et les coquilles d'huîtres.

Et si l'on se trompe ?

Lorsque les ordures ménagères sont jetées, par erreur, dans une colonne spécifique, la totalité de celle-ci devient impropre au recyclage. Et c'est toute la collecte d'un quartier ou d'une commune qui devient inutilisable. Soyez donc attentifs et respectueux de ceux qui trient.

Des objets ont la vie dure

Chaque objet possède une durée de vie. Quand on l'abandonne dans la nature il se décompose en un temps donné, souvent bien plus long que ce que l'on imagine. Ticket de métro = 2 à 4 semaines ; peau de banane = moins d'un an ; chaussette en laine = 1 an ; papier de bonbon = 2 à 5 ans ; chewing-gum = 5 ans ; couvercle en acier = 100 ans ; emballage en aluminium = 200 à 400 ans ; emballage en plastique = 450 ans ; pour une bouteille en verre = 4000 ans...

Ces indications parlent et doivent **faire réfléchir !!!**

Depuis le début de l'année; le S.I.R.O.M. a payé en moyenne chaque mois 9 204 euros (60 374 F) uniquement pour le traitement des ordures ménagères, sans compter la collecte. Ce qui représente une somme importante !!!

Rappelez-vous...

En 1973, nos maires se voyaient obligés d'instituer un service d'enlèvement des déchets ménagers. En 1992 la loi a fixé, qu'en juillet 2002, ce serait la fin de la mise en décharge des déchets non triés et non traités.

En 1996, le SIROM a instauré la mise en place de la collecte sélective ainsi que la redevance des ordures ménagères financée, d'une part par tous les administrés, artisans, collectivités, et d'autre part par les communes bien que ce mode de financement ne soit pas réglementaire (communiqué transmis dans le bulletin municipal et que chaque foyer a reçu).

Fin 2001, ce fut l'inauguration de la déchetterie qui permet à beaucoup de se débarrasser de matériaux.

En 2006, la redevance sera supportée, comme on vous l'a annoncé, en totalité par tous les usagers.